

PEINES MINIMALES CONTRE LES AGRESSEURS DE POLICIERS

« LOI RÉCIDIVE »

A l'initiative d'UNITÉ SGP POLICE, l'article 1er prévoyant des peines minimales contre les agresseurs de FDO est inscrit dans la « loi récidive » de la députée Naïma Moutchou. Article qu'elle défendra demain à l'Assemblée Nationale et nous l'en remercions.

UNITÉ SGP POLICE ne comprend pas en revanche l'opposition du Garde des Sceaux et d'une poignée de députés de la majorité à cet article 1er qui prévoit une peine minimale de 1 an d'emprisonnement pour les auteurs d'agressions contre les policiers, enseignants... et tous ceux chargés d'une mission au service du public.



Nous serons attentifs au débat et au vote des députés demain à l'Assemblée Nationale !

**UNITÉ SGP POLICE, DES INITIATIVES, DE LA TECHNICITÉ ET LE SÉRIEUX,
AU SERVICE DE LA DÉFENSE DE NOS COLLÈGUES !**



01/03/2023

www.unitesgppolice.com

